https://www.douville-sur-andelle.fr/logement/

Logement

Vous souhaitez effectuer une demande de logement social sur la commune de Douville-sur-Andelle ? On vous comprends !

La première étape consiste à enregistrer votre demande en ligne sur le site officiel :

Faire une demande de logement social en ligne

Une fois votre demande enregistrée, pensez à transmettre votre numéro unique de demande ainsi que les informations relatives à votre dossier à la mairie. Cela nous permettra de prendre connaissance de votre demande et de vous accompagner dans vos démarches.

Sur la commune de Douville-sur-Andelle, le bailleur social référent est la SILOGE.

La mairie reste à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches de demande de logement social.